

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 24 mai 2017 fixant au titre de l'année 2017 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable

NOR : TREK1715396A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 24 mai 2017, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2017 par arrêté ministériel du 25 janvier 2017, est fixé à 36 postes, répartis de la façon suivante :

- Spécialité « techniques générales » : 28 ;
- Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 7 ;
- Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 1.